



NOS GARANTIES DECES

FORMULE 1

Capital (jusqu'à 64 ans inclus)	3 815 € (25.024,76 FF)	
Cotisation annuelle		23.78 €
Capital - Indemnité funéraire (à partir de 65 ans)	765 € (5 018,07 FF)	
Cotisation mensuelle		5.55 €

FORMULE 2

Capitaux dégressifs jusqu'à 69 ans (voir au verso)

Option 1	Capital 7 625 € (50 016,72 FF)	Cotisation mensuelle	3.96 €
Option 2	Capital 15 245 € (100 000,64 FF)	Cotisation mensuelle	7.92 €
Option 3	Capital 30 490 € (200 001,29 FF)	Cotisation mensuelle	14.27 €
Option 4	Capital 45 735 € (300 001,93 FF)	Cotisation mensuelle	21.40 €

Pour toutes les options, à partir de 70 ans :

Indemnité funéraire capital 765 € (5.018,07 FF)	Cotisation mensuelle	5.55 €
--	----------------------	---------------

FORMULE 3

Garantie Décès Vie Entière (voir au verso)

----- ✂ -----
TALON RETOUR

Je soussigné :

Adresse : N° Rue.....

Localité.....Code postal.....

Profession :Employeur:.....

Désire souscrire la formule N°..... Capital.....pour moi-même
 et N°..... Capital.....pour mon conjoint né(e) le.....

(Il est entendu que la proposition officielle me sera adressée pour signature).

Désire connaître les garanties de la Formule 3 pour une cotisation mensuelle de€

A....., le.....

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

FORMULE 1

Age limite de souscription : 64 ans (63 ans inclus)

FORMULE 2

Age limite de souscription : 60 ans (60 ans inclus)

FORMULE 3

Age limite de souscription : 72 ans

Cotisation mensuelle minimum **7.62 €** (peut être augmentée par multiple de 7.62)

MONTANT DES GARANTIES (en €) SUIVANT L'AGE

Age de l'adhérent	Formule 1	Formule 2			
		Option I	Option II	Option III	Option IV
Moins de 60 ans	3 815 € (25 024.76 FF)	7 625 € (50 016.72 FF)	15 245 € (100 000.64 FF)	30 490 € (200 001.29 FF)	45 735 € (300 001.93 FF)
De 60 à 64 ans inclus		3 815 € (25 024.76 FF)	7 625 € (50 016.72 FF)	15 245 € (100 000.64 FF)	22 870 € (150 017.37 FF)
De 65 à 69 ans inclus	765 € (5 018.07 FF)	2 290 € (15 021.42 FF)	4 575 € (30 010.03 FF)	9 150 € (60 020.07 FF)	13 725 € (90 030.10 FF)
A vie entière		765 € (5 018.07 FF)	765 € (5 018.07 FF)	765 € (5 018.07 FF)	765 € (5 018.07 FF)

DISPOSITIONS DIVERSES

Cotisation unique d'adhésion : **15.50 €**.

Possibilité pour le conjoint de prendre une garantie différente de celle de l'adhérent

Possibilité de refus ou de majoration de la cotisation en cas de problème de santé grave.

L'arrêt du paiement des cotisations entraîne l'annulation des garanties.

Ceci n'est qu'un résumé du Contrat, en cas de litige, seuls font foi les termes du contrat et de ses avenants.